



Sur un terrain de camping se côtoient beaucoup de clients sur une surface restreinte. Chacun a ses habitudes et c'est ce qui rend le camping intéressant. Cela implique qu'il est nécessaire d'établir des règles afin de ne pas nuire à autrui. Pour ceux de nos clients qui ont une location à la saison il existe des règles plus complètes que celles indiquées ci-dessous.

1. ARRIVEE

- 1.01. Le client doit s'adresser à la réception. Il doit indiquer son nom et son adresse et présenter une pièce d'identité si nécessaire.
- 1.02. Les groupes sont enregistrés par le responsable du groupe.
- 1.03. Si votre caravane est d'un type particulier, veuillez l'indiquer dès votre arrivée.

2. PRIX

- 2.01. Le prix du séjour est facturé selon les prix en vigueur. Voir tableau.

3. SEJOUR

- 3.01. Le client est prié de suivre les informations du personnel et de se conformer aux ordonnances concernant la sécurité anti-incendie, l'utilisation du gaz ou autre réglementation particulière.
- 3.02. Seuls sont autorisés les équipements de camping normaux quant au type et à la taille. L'installation de clôture, plate-forme ou autres éléments de ce type n'est pas autorisée sans l'accord préalable du personnel du camping. Il est interdit de creuser des trous sur l'emplacement.
- 3.03. Veuillez garder un niveau sonore bas dans la journée et le calme absolu entre 23 heures et 7 heures
- 3.04. L'utilisation d'armes à feu et de feux d'artifice est interdite.
- 3.05. Certains types de jeux entre les tentes, les caravanes ou les camping-cars peuvent être dangereux ou gênants. La plupart des terrains de camping ont un endroit réservé pour les jeux.
- 3.06. La circulation automobile doit être limité à un minimum et à vitesse très réduite.
- 3.07. Le lavage des voitures doit être effectué sur l'emplacement réservé à cet effet.
- 3.09. Les ordures ainsi que les produits inflammables doivent être déposés dans les poubelles prévues pour cette utilisation.
- 3.10. Veuillez respecter les autres clients si vous avez un animal de compagnie. Les chiens doivent être tenus avec une laisse courte et leurs promenades doivent être effectuées sur l'emplacement réservé ou en dehors du camping. Veuillez utiliser les sacs à excrément.
- 3.11. La vente de marchandises et services n'est pas autorisée sans autorisation préalable du personnel.
- 3.12. Les clients qui se comporteraient de manière inconvenante ou dérangerait l'ordre pourront être exclus, si besoin est, avec l'aide de la police.

4. DEPART

- 4.01. L'emplacement sera laissé propre et rangé, le départ aura lieu au plus tard à 12 heures sauf accord préalable.

5. RESPONSABILITE

- 5.01. Le camping n'est pas responsable des objets personnels des clients.
- 5.02. Les dégâts causés sur le camping ou à d'autres campeurs devront être couverts en accord avec la réglementation en vigueur.

La plupart des campings sont situés dans de beaux endroits naturels. Aidez-nous à conserver la nature et l'environnement! Les deux ont besoins de votre protection!

Passez un agréable séjour chez nous!